

Le droit pour tous

*L'eau s'infiltré.
Dans la bouche, dans le nez.
Je suis à présent incapable de respirer.
Dix secondes sans respirer.
Je me débats de toutes mes forces pour ne pas mourir noyé.
Vingt secondes sans respirer.
Je suffoque, j'étouffe.
Trente secondes sans respirer.
Je m'agite plus lentement à présent. J'ai avalé beaucoup trop d'eau.
Quarante secondes sans respirer.
Je crois mourir... Je suis sans doute déjà mort...*

C'est à ce moment que la séance de torture cesse.

*Ils m'ont soumis 183 fois à ce supplice de la simulation de la noyade.
Ils m'ont privé de sommeil pendant sept jours et demi.
Ils m'ont fait subir des séances de réhydratation rectale avec un tuyau d'arrosage.
Ils m'ont fracassé contre un mur de nombreuses fois.*

*Ils m'ont torturé.
Puis interrogé.
Encore et encore.
Jusqu'à ce que j'avoue tout.
Et plus encore.*

« Ils », ce sont les agents de la CIA. Mes bourreaux.

*Je m'appelle Khaled Cheikh Mohammed.
Et je suis le cerveau présumé des attentats du 11 septembre 2001.*

Mesdames, Messieurs,

Le 7 septembre 2021, le procès de Khaled Cheikh Mohammed a repris devant la juridiction militaire d'exception de Guantánamo.

L'ancien numéro trois d'Al-Quaïda y est jugé avec quatre autres accusés.

Ce procès de Guantánamo est d'une lenteur sans égale.

C'est en 2012, qu'il avait initialement débuté.

Il a sans cesse été reporté.

J'avais 10 ans lorsque Khaled Cheikh Mohammed a été interpellé.

Aujourd'hui, j'en ai 29 et cet homme n'a toujours pas été jugé.

Pendant tout ce temps, il a été incarcéré.

Privé de liberté pendant une vingtaine d'années, sans même être condamné.

Pire, ce procès de Guantánamo ne sera jamais un procès équitable.

Il repose principalement sur des aveux extorqués.

La recherche de preuves ne saurait justifier ces moyens de faire parler.

Mais si les aveux étaient invalidés, il n'y aurait pas de procès.

C'est la raison d'État qui l'a emporté.

Les avocats réclament également des documents indispensables à la défense.

Le gouvernement américain refuse de les transmettre.

Tout cela en fait un procès kafkaïen, un procès inique.

Et l'issue de ce procès à Guantánamo n'en est pas moins sinistre.

Car Khaled Cheikh Mohammed encourt une peine qui fait frissonner.

Une peine qui nie toute humanité.

Une peine qui me révolte.

La peine de mort.

Atteinte à la dignité humaine.

Violation du droit au procès équitable.

Violation du droit à la vie...

Les droits humains de l'ancien numéro trois d'Al-Qaïda sont bafoués.

Et ce, dans l'indifférence de tous.

Car après tout, il a avoué avoir imaginé les terribles attentats contre les tours jumelles.

Après tout, il est responsable de la mort de 2 977 personnes et de 6 291 blessés.

C'est à la suite des attentats du 11 septembre 2001 que la geôle de Guantánamo et sa juridiction militaire d'exception ont été créées.

Pour accueillir et juger ceux qui sont considérés comme étant « *les pires des pires*¹ », à l'instar des terroristes comme Khaled Cheikh Mohammed.

La prison, comme la juridiction d'exception, déroge au droit commun.

¹ Selon l'expression du ministre de la Défense de George W. Bush, Donald Rumsfeld (Arnaud LEPARMENTIER, « Les 20 ans du 11-Septembre : Guantanamo, l'impasse du non-droit », *Le Monde*, 11 septembre 2021).

Elles ont été imaginées pour que le droit américain et le droit international ne puissent s'y appliquer.

Cela permet de piétiner les droits humains des détenus en toute illégalité.

Khaled Cheikh Mohammed et ses comparses sont entassés dans des cages, menottés aux chevilles et aux poignets.

Incarcérés pour une durée illimitée, parfois torturés.

Ils ne sont pas jugés comme des criminels ordinaires, leur droit au procès équitable est nié.

Ces lieux sont de véritables symboles de la négation des Droits de l'homme.

C'est embrasser les mêmes valeurs que les terroristes que de les avoir imaginés.

C'est justifier des atrocités par d'autres atrocités.

La barbarie de la justice comparable à la barbarie d'un criminel, c'est ce que dénonçait Victor Hugo, dans son roman *Claude Gueux*².

L'écrivain s'était emparé d'un fait divers pour dénoncer la condamnation à mort d'un meurtrier.

Claude Gueux avait décidé par vengeance de tuer le directeur des ateliers d'une prison.

Il l'a massacré à coup de hache.

Le tribunal avait condamné en retour Claude Gueux à être décapité.

Son corps a été coupé en deux par la guillotine en place publique.

La sauvagerie d'un côté, la sauvagerie de l'autre.

Khaled Cheikh Mohammed est un Claude Gueux qui est accusé d'avoir commis un acte barbare et qui subit à son tour la barbarie.

Et il est loin d'être le seul.

L'Histoire le démontre tristement.

Le bénéfice des Droits de l'homme est parfois à géométrie variable.

Les droits fondamentaux sont parfois violés dans une quête éperdue de recherche de preuves et de vérité.

Ils sont parfois omis à l'aune de l'horreur du crime commis.

Pas seulement dans les régimes fascistes mais aussi dans les démocraties.

Pas seulement en temps de guerre mais aussi en temps de paix.

J'ai une pensée pour Gerhard Menzel.

² Paru en 1834. (N.D.E.)

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, à l'heure où le monde basculait dans la guerre froide, cet étudiant allemand était accusé d'être un ardent communiste.

Il a été incarcéré dans un centre d'internement britannique.

Les services britanniques l'ont affamé, battu et torturé avec de l'eau glacée, à un point tel que le médecin ne parvenait plus à prendre sa température.

Le but ? Lui soutirer des renseignements sur les intentions militaires de Moscou.

J'ai aussi une pensée pour Djamila Boupacha.

Lors de la guerre d'Algérie, cette militante du FLN a été interpellée par des soldats français.

Elle a été torturée avec des électrodes et violée avec une brosse à dents.

Pourquoi ? Pour la faire avouer d'avoir déposé une bombe à Alger.

Mais comme eux, comme tous les autres, Khaled Cheikh Mohammed demeure un homme.

Il est un homme d'abord.

Il est un homme encore³.

Un homme capable de ressentir comme vous, comme moi, la douleur et la peur.

Un homme qui a des défauts mais aussi des qualités.

Un homme qui jouit de droits humains inaliénables et sacrés.

Ni l'horreur des actes commis, ni la recherche de preuves, ni aucun autre prétexte ne sauraient justifier la violation des droits fondamentaux.

Tolérer cela un instant reviendrait à dénier à Khaled Cheikh Mohammed et à tous les autres leur qualité d'être humain.

C'est là notre rôle à nous, avocats, de porter la plume et la voix des personnes les plus détestées, les plus réprouvées.

Des hommes et des femmes qui ont commis les actes les plus effroyables, les plus innommables.

C'est notre rôle à nous, avocats, de veiller à ce que les droits humains soient en toutes circonstances respectés. Sans condition. Sans exception.

C'est notre rôle à nous, avocats, de dénoncer les dérives quand ces droits sont bafoués.

C'est pour tout cela que je porte cette robe.

Pour respecter et faire respecter le plus beau mot de notre serment : Humanité.

³ Inspiré de la citation de M^e Henry Torrès : « *Tu défends un homme qui a tué ou volé parce que c'est un homme d'abord ou encore* » dans l'ouvrage de Robert BADINTER, *L'Exécution*, Grasset, 2016, page 41.